

17 SEP. 2008

Le 29 juillet 2008

Madame Danielle Champagne
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine
1800, boulevard Saint-Joseph
Lachine (Québec)
H8S 2N4

Objet : *Corridor aérien*



Madame,

A la demande du conseil de l'arrondissement de LaSalle, nous vous transmettons sous pli une copie conforme d'une résolution adoptée lors de sa séance tenue le 7 juillet 2008 concernant des modifications aux corridors aériens.

Veillez recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

**Mairie
d'arrondissement**
55, avenue Dupras
LaSalle (Québec)
H8R 4A8

Chantal Gagnon
Secrétaire d'arrondissement substitut

**Ateliers municipaux
André-Traversy**
7277, rue Cordner
LaSalle (Québec)
H8N 2J7

**Bibliothèque
L'Octogone**
1080, avenue Dollard
LaSalle (Québec)
H8N 2T9

p.j.

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 7 juillet 2008

Résolution: CA08 20 0387

Projet pilote d'Aéroports de Montréal - Nouveau corridor aérien au-dessus du territoire de l'arrondissement de Lachine - Opposition

Considérant la volonté d'Aéroports de Montréal (ADM) de procéder sous peu à l'essai d'un nouveau corridor aérien, notamment au-dessus du territoire de l'arrondissement de Lachine;

Considérant qu'ADM entend procéder à cet essai sans avoir consulté la population concernée au préalable;

Considérant que cette pratique pourrait mener à de l'expérimentation sur d'autres corridors, certains se trouvant au-dessus du territoire de LaSalle;

Considérant que les citoyens de LaSalle ont choisi d'habiter cette ville en raison de la qualité de vie et de l'environnement paisible qu'elle leur offre;

Considérant que toute modification de la situation actuelle risquerait non seulement de perturber le milieu de vie des citoyens de LaSalle mais également d'entraîner une baisse de la valeur de leur propriété;

Considérant que les opérations de l'aéroport Montréal-Trudeau, étant donnée la distance qui le sépare de l'arrondissement de LaSalle, peuvent avoir des conséquences sur le territoire de cette dernière.

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

De signaler à l'Aéroport de Montréal (ADM) l'opposition de l'arrondissement de LaSalle à toute modification des corridors aériens susceptible d'affecter ses citoyens, y compris toute expérience pilote liée aux vols de nuit ou autres;

De demander à ADM que toute expérimentation sur les corridors aériens fasse dorénavant l'objet d'une consultation publique avant sa mise en place;

D'exiger d'ADM qu'elle consulte les élus des municipalités et des arrondissements dont le territoire serait affecté par la modification des corridors aériens;

De transmettre copie de la présente à ADM ainsi qu'aux élus fédéraux, provinciaux et municipaux concernés.

Adoptée à l'unanimité.


Manon BARBE

Mairesse d'arrondissement

Hellen DIONNE

Secrétaire d'arrondissement substitut

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, le 31 juillet 2008



Chantal GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut